



Compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2022

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain.

Membres présents :

M. Sylvain OBARA, Mme Anne RAMAND, Mme Maryse SANZEY, M. Guillaume FEVEZ, M. Fabien OBARA, M. David ROBERT, M. Romuald GARDEL

Membres absents excusés :

M. Jean-Marc GILEWICZ, M. Pascal MARTINET, Mme Marie-Ange MOLLON (HACQUIN)
Mme Myriam CHARLIER

Pouvoirs :

De Pascal MARTINET à Fabien OBARA
De Jean-Marc GILEWICZ à David ROBERT
De Marie-Ange HACQUIN à Sylvain OBARA

Secrétaire de séance : M. David ROBERT

Ouverture de la séance à 19 h 10

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18/02/2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité (10 voix)

2. Présentation du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 078,56		30 494,23		113 572,79
Opérations de l'exercice	131 661,09	177 138,41	55 053,39	13 845,23	186 714,48	190 983,64
TOTAUX	131 661,09	260 216,97	55 053,39	44 339,46	186 714,48	304 556,43
Résultat de clôture		128 555,88	10 713,93			117 841,95
				Restes à réaliser	10 000,00	
				Besoin/excédent de financement Total		107 841,95
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		83 797,56

(en euros)

Vote du compte administratif 2021 : **POUR** à l'unanimité (9 Voix)
Vote pour le compte de gestion 2021 : **POUR** à l'unanimité (10 Voix)

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes et locales pour 2022

Pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2022.

Mais désormais la taxe d'habitation étant supprimée, seules subsistent les taxes foncières (foncier bâti et non bâti) et CFE pour la commune.

Pour compenser la perte de la taxe d'habitation, l'État reverse sur la taxe foncière bâtie, la part du département de 25,72% qui s'ajoute à celle de la commune existante de 4,71% soit un total de 30,43%.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux, à savoir :

Taxe foncière bâtie	30.43 % (4,71% taux commune 2020 + 25,72% département)
Taxe foncière non bâtie	5.18 %
CFE	7.70 %

Vote POUR à l'unanimité (10 Voix)

4. Vote du budget primitif 2022

Budget primitif pour 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (en euros)

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	85 450.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 020.00
014	Atténuations de produits	17 370.00
65	Autres charges de gestion courante	36 374.00
66	Charges financières	5 360.00
67	Charges exceptionnelles	7 200.00
68	Dotations amortissement et provision charges	100.00
023	Virement à la section d'investissement	87 420.95
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		262 294.95

RECETTES (en euros)

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	14 721.00
73	Impôts et taxes	76 570.00
74	Dotations et participations	44 902.00
75	Autres produits de gestion courante	18 260.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	107 841 95
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		262 294 .95

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES (en euros)

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement 2021 reporté	10 713.93
21	Immobilisations corporelles	78 725.95
13	Subventions d'investissement	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 695.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		116 134.88

RECETTES (en euros)

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 500.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	87 420.95
1068	Affectation déficit investissement pris sur excédent fonctionnement	20 713.93
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		116 134.88

Vote du budget primitif 2022 : **POUR** à l'unanimité (10 Voix)

5. Point sur le transfert de la Maison de Santé

RAPPEL :

En collaboration avec la CODECOM, la micro-crèche actuelle sera transférée à la maison de santé pour répondre à de nouvelles réglementations et pour une augmentation de la capacité d'accueil de 10 à 12 places.

Un espace serait également dédié à la création d'un pôle numérique.

Les travaux commenceraient en septembre 2022 pour une durée de 9 mois.

Une convention de mise à disposition du bâtiment sera signée prochainement avec la CODECOM précisant les modalités de mise à disposition du bâtiment et la reprise d'un prêt de 200 000€ sur lequel il reste un capital de 140 000 € à rembourser.

Une réunion avec le cabinet infirmier a été programmée le 3 mars afin d'échanger sur des solutions à apporter concernant le transfert.

Suite à cette réunion, il a été décidé de mettre le bâtiment à disposition de la Communauté de Commune à partir du 1er juillet 2022. Le cabinet d'infirmiers actuellement en place, et afin de bénéficier du préavis de 6 mois pour prolonger son occupation en accord avec cette dernière. La commune est toujours en contact avec ce dernier afin de trouver une solution pérenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) de valider les conditions de mise à disposition des locaux de la maison de santé communale de Rembercourt-Sommaise et d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

6. Point sur le déploiement de la fibre optique

L'ensemble du village de Rembercourt est raccordé à la fibre, Sommaisne et quelques maisons isolées devront patienter encore quelques mois.

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez réaliser le test sur le site : www.losange-fibre.fr

Plus d'infos sur notre site communal : <http://cmrembercourt.e-monsite.com/>

7. Mise à disposition de la salle Jean Gom

Certains habitants de la commune nous sollicitent pour bénéficier d'une mise à disposition de la salle Jean Gom comme pratiqué par le passé. En attendant la formalisation d'un règlement, la commune autorise à titre exceptionnel sachant que la Paroisse reste prioritaire.

8. Installation de caveau cinéraire au cimetière

La sécurité des installations et la gestion des emplacements disponibles dans un cimetière sont 2 priorités à gérer pour la commune et nécessitent de travailler sur les évolutions des rites et des pratiques funéraires tels que la mise en place de columbariums, de cavurnes, de jardins du souvenir et la reprise des concessions funéraires délaissées. Aussi, il est décidé de faire un groupe de travail piloté par Mrs Romuald GARDEL et Pascal RAMAND afin de réfléchir sur la démarche.

9. Questions et informations diverses

- Sécurité :

La commission sécurité concernant la salle des fêtes a eu lieu le 7 avril en présence du SDIS et des services de l'état, la commune étant représentée par Mr Gardel. Seules quelques remarques mineures sont à remédier.

Mise en place d'une barrière de sécurité sur 85 ML le long du chemin des épis courant 2022.

Vidéo-surveillance aux abords du centre du village : dossier en cours d'instruction auprès des services de la préfecture.

- Voirie : **A charge de la Codecom**

Les trous seront repris sur l'ensemble de la commune ainsi que certains revêtements de routes en bicouche. Au programme : rue des Cordeliers et Marnusson, chemin d'Érize, chemin de Condé et rue du Chanoine Joignon après changement de la conduite d'eau par le SMGG.

A charge de la Commune

Prolongement du chemin du silo et du Blé Battu.

Remise en état sous bassement route Chanoine Joignon.

Requalification : chemin des Épis et rue de Rembreval à Sommaisne.

- Comité des Fêtes :

Chasse aux œufs organisée le lundi de Pâques à Saint Louvent à 10 h.

- Budget participatif du Conseil Départemental :

Vous avez une idée pour la commune ? N'hésitez pas à venir la déposer dans l'urne à la mairie ou sur la plateforme internet « jeparticipe.meuse.fr » afin de participer au « Budget Participatif, ma faMeuse idée » organisée par le Département. Vous avez jusqu'au 30 avril.

Encore plus d'infos, n'hésitez pas à consulter notre site communal :

<http://cmremembercourt.e-monsite.com/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures

***Le Maire,
Sylvain OBARA***